



## Contribution dans le cadre de la consultation de la Commission européenne « La culture pour l'Europe, l'Europe pour la culture »

Texte rédigé par le Relais Culture Europe - 5 novembre 2006

### A – Les grands enjeux

---

#### 1 - En quoi l'art et la culture sont-ils liés au processus d'intégration européenne et peuvent-ils y contribuer ?

Le contexte communautaire est marqué par des débats de fond relatifs au projet politique de l'Union (élargissement, devenir de la charte constitutionnelle, difficulté à assurer une lisibilité à la notion de projet commun), par la définition de nouveaux objectifs stratégiques (Europe de la connaissance, développement durable, l'Union européenne partenaire global), et, parallèlement, par un impact de la mondialisation en termes de désintégration qui rend les enjeux culturels très prégnants au sein des sociétés européennes (crispation autour de la recherche/affirmation des identités, repli au sein d'espaces souhaités de plus en plus homogènes culturellement, ...).

Dans ce cadre, la culture non seulement a un **rôle essentiel à jouer dans l'intégration européenne** mais, face aux enjeux culturels posés par la mondialisation, l'**échelon communautaire** se révèle **déterminant**.

La **culture contribue** tout d'abord au **développement des territoires**, notamment dans son lien avec l'**innovation**, et à la construction d'un **espace de cohésion et de solidarités au niveau communautaire**.

La culture est en effet porteuse de **solidarités professionnelles** compte tenu tant de l'évolution des modalités de gestion au sein du secteur culturel (réseaux, mutualisation de moyen, coopératives d'activités et d'emplois) que de l'intégration d'une dimension culturelle dans les dispositifs d'insertion professionnelle des publics en difficulté.

La culture est, plus largement, un facteur essentiel de **solidarités sociales** et de mise en place d'une dynamique de développement équitable dans un contexte où le vieillissement, l'immigration et les discriminations sociales posent la question de l'intégration sociale et des liens interculturels ou intergénérationnels. Elle permet en effet à l'individu de se former, de se mobiliser et de mieux comprendre l'autre. En favorisant le développement d'espaces d'ouverture et d'échanges, elle participe de la sensibilisation de chacun aux enjeux d'une société plus équitable et d'une conscience citoyenne, facilitant ainsi le vivre ensemble.

Enfin, la culture peut être un élément de réponse aux mutations à l'œuvre dans les territoires en favorisant notamment le développement de **solidarités territoriales**, urbaines comme rurales. En effet, dans une logique de maillage des territoires, elle favorise une offre de services de proximité accessibles et équitablement répartis sur l'ensemble des territoires. Elle apparaît également comme un facteur créateur de logiques de mise en réseau et de mutualisation des moyens. Plus largement, en associant différents types d'acteurs autour de logiques de projets, elle facilite l'ouverture d'espaces collectifs et durables de coopération et de travail.

La culture contribue plus particulièrement à la **constitution d'un espace continu** au sein duquel chaque espace transfrontalier devient non un espace d'échanges autour d'une frontière mais un espace commun de vie et d'appartenance. Très présente dans la coopération transfrontalière, elle a en effet souvent initié de nouvelles pratiques transfrontalières auprès des professionnels comme des populations.

Enfin, la culture contribue à la construction d'un **espace d'appartenance** au sein duquel la **diversité culturelle** occupe une place essentielle. La coopération culturelle européenne encourage la mobilité, la connaissance et l'échange. Elle permet de développer une réflexion sur le sens de l'identité et la diversité culturelle à l'échelle européenne.

Par son caractère transversal, la culture contribue ainsi à la construction d'une **citoyenneté européenne**.

## 2 - Quels sont pour vous les plus grands enjeux culturels pour l'Europe et le projet européen dans les 10 prochaines années ?

Un enjeu culturel essentiel pour l'Europe et le projet européen dans les 10 prochaines années est tout d'abord la constitution d'un **espace de droit en matière culturelle** à l'échelle de l'Union européenne.

En effet, l'Union européenne peut se définir comme un espace de droit en voie de constitution. Caractérisé, au niveau politique, par la primauté des systèmes politiques et du droit et par le choix d'une organisation démocratique, cet espace se construit également au niveau culturel.

D'une part, l'Union européenne pose la question de l'articulation entre droits culturels de l'individu et droits des citoyens, et, plus particulièrement entre droits de l'homme, droit des minorités et droits culturels des populations immigrées. D'autre part, elle est émettrice de droits réglementant l'activité artistique et culturelle (industries culturelles, droits d'auteurs, droits numériques). Elle apparaît ainsi comme une instance de mise en débat et de traduction juridique, à différents niveaux, des enjeux de diversité culturelle et d'interculturalité.

Dans chacun des cas, l'Union est porteuse de ces débats à échelle européenne et sur la scène internationale, comme le montre son action dans le cadre de la négociation de la convention sur la diversité culturelle ou des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Un autre enjeu culturel essentiel pour l'Europe et le projet européen dans les 10 prochaines années est la **diversité culturelle**, et, au sein de celui-ci, la détermination dans une acception la plus large possible de l'ensemble des chantiers qu'elle recouvre. En effet, le débat sur la diversité culturelle (comme ses concrétisations juridiques) s'est pour l'instant concentré sur la diversité linguistique ou les industries culturelles, qui sont deux éléments essentiels. Néanmoins, il est important d'élargir ce champ à la diversité des cultures et à la diversité des espaces de création afin de développer au sein des sociétés européennes une capacité interculturelle et créative essentielle, notamment, à une société de la connaissance.

## 3 - Selon vous la culture a-t-elle un rôle à jouer dans le domaine du développement personnel de l'individu et au-delà pour la cohésion sociale en Europe ?

Si la culture a un rôle à jouer dans le développement personnel de l'individu, un des liens essentiels à travailler est celui entre culture, éducation et formation, et, plus spécifiquement, entre **culture et formation tout au long de la vie**. En effet, dans des sociétés au sein desquelles les individus sont confrontés à de nouveaux contextes culturels et où il leur est demandé des capacités d'adaptation et d'évolution de plus en plus importantes, la formation tout au long de la vie doit s'entendre, plus qu'en termes de dispositifs professionnels, en termes d'apprentissage culturel tout au long de la vie. Se pose ainsi la question des services culturels à la personne qu'il serait nécessaire d'offrir.

#### 4 - Voyez-vous un rôle pour la culture en tant que soutien à la créativité en Europe et comme catalyseur de l'innovation et du savoir?

La culture, notamment dans son rapport à la créativité, a un rôle essentiel à jouer dans l'objectif que s'est fixée l'Union européenne à Lisbonne, en 2000, d'être **l'économie de la connaissance** la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

En effet, cet objectif implique en premier lieu de s'attacher au développement d'une **société de la connaissance** fondée sur le **capital humain et social des individus** et donc sur l'investissement humain et immatériel. Or, la culture est un élément essentiel du rapport entre créativité et développement de la personne humaine. L'Union européenne dispose en effet d'une richesse et d'une diversité culturelle qui, si elles sont prises en compte, travaillées et qu'elles sont traduites par une capacité des individus à gérer des identités culturelles multiples, peuvent être un facteur d'innovation et un outil de transformation sociale. De même, la richesse de la création contemporaine est un moteur de l'innovation. Dans ce cadre, il semble essentiel de travailler les liens entre culture et éducation. En effet, en matière d'éducation initiale, la culture participe de l'éducation à la créativité, du développement de l'esprit d'initiative et de la formation des jeunes aux mutations technologiques et sociétales. La culture participe également de l'éducation tout au long de la vie notamment par la mise en place de pédagogies d'apprentissage innovantes.

D'autre part, si la culture participe du développement économique et social et de la cohésion des territoires, elle participe plus particulièrement de **l'innovation sur les territoires, urbains comme ruraux**, qu'il s'agisse d'innovation dans les contenus ou de processus d'innovation. Le secteur culturel est en effet composé d'activités innovantes à fortes externalités positives et participant de systèmes d'innovation (district créatif, ...). Il participe par exemple de la sensibilisation des entreprises locales à la créativité, condition indispensable à la démarche de l'innovation, et du développement des compétences nouvelles et de l'orientation internationale des petites et moyennes entreprises locales. De même, il s'intègre dans des logiques de pôles d'excellence et d'innovation, permettant la mise en réseau et le travail commun entre petites et moyennes entreprises, centres de recherche et centres de formation, y compris au niveau international. Parallèlement, le secteur culturel est souvent initiateur de démarches innovantes, notamment en termes de développement intégré et de gouvernance des territoires, urbains comme ruraux.

Enfin, une économie de la connaissance repose sur le **développement des nouvelles technologies**. Une part importante des entreprises du secteur culturel, non seulement utilisent intensivement les nouvelles technologies de l'information et de la communication, mais surtout développent des contenus spécifiques adaptés à celles-ci.

Dans ce cadre, il semble important de prendre en compte, au niveau communautaire, l'ensemble des liens existant entre culture et créativité afin de **soutenir les activités culturelles immatérielles et innovantes** dans l'ensemble des politiques de l'Union en lien avec le développement d'une économie et d'une société de la connaissance (compétitivité des territoires, recherche/innovation, éducation ...).

## B – Le secteur culturel, les politiques communautaires et la coopération dans l'Union européenne

---

1 - Quels sont pour vous les plus grands enjeux pour le secteur culturel dans l'Union européenne dans les 10 prochaines années ?

### 1 - Environnement réglementaire et juridique

L'environnement réglementaire et juridique de l'activité artistique et culturelle et de la profession (droits d'auteurs, droits numériques, ...) est le premier enjeu essentiel pour le secteur culturel dans l'Union européenne dans les 10 prochaines années. En effet, celui-ci **évolue en permanence et à plusieurs niveaux**, national, communautaire et mondial. L'Union européenne joue dans ce cadre un rôle essentiel tant dans la constitution d'une réglementation applicable sur son territoire que dans les positions qu'elle défend au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Il est important pour le secteur culturel de prendre conscience de ces évolutions, des enceintes dans lesquelles elles interviennent et des moyens qu'il devra mettre en œuvre afin de **contribuer à ces débats**. Tout particulièrement, il est nécessaire de favoriser un engagement participatif au sein des enceintes et des réseaux européens, notamment par une meilleure organisation du secteur culturel à Bruxelles.

### 2 - Politique communautaire pour la culture

La définition d'une politique communautaire pour la culture est un autre enjeu essentiel pour le secteur culturel dans l'Union européenne. En effet, une telle politique se définira en tenant compte des spécificités propres de l'échelon communautaire et donc de l'ensemble des **liens entre culture et construction européenne** tant en termes interne (cohésion, appartenance, diversité culturelle, ...) qu'externe (développement, ...).

Elle impliquera pour le secteur culturel un renouvellement des modes d'action, dans une perspective d'**européanisation de la réflexion comme des pratiques**. Il appartiendra ainsi aux acteurs culturels de déterminer de quelle manière ils peuvent être contributifs au projet communautaire, dans le cadre d'une approche transversale de la culture articulée avec la vision sectorielle et disciplinaire qui la caractérise aujourd'hui. Le développement de projets culturels nécessitera par ailleurs une forte ingénierie. Au-delà du montage de dossier, un travail important de réflexion préalable, de conception et de développement des projets permettra d'intégrer une dimension partenariale, multilatérale et transversale pour une action plus européenne et plus globale.

### 3 - Coopération culturelle avec les pays tiers

La mise en œuvre et la traduction opérationnelle de la **diversité culturelle** défendue par l'Union européenne, notamment au niveau international, est essentielle afin de rendre celle-ci effective. La **coopération culturelle avec les pays tiers** en est un élément déterminant et représente ainsi un enjeu que le secteur culturel devra investir et intégrer dans ces pratiques.

### 4 - Compétitivité du secteur

La compétitivité est un enjeu fort pour le secteur culturel à l'échelle de l'Union européenne. En effet, le secteur culturel est un **secteur de création d'activités et d'emploi** caractérisé par : un large éventail de métiers, un nombre important d'entreprises (industries culturelles, spectacle vivant, artisanat, services à la personne) et d'actifs (4,2 millions en 2002 au niveau communautaire) et des emplois fortement qualifiés occupés majoritairement par de jeunes actifs.

Néanmoins, réfléchir à la compétitivité du secteur culturel impliquera de tenir compte de la précarité de ce secteur comme de certaines de ses caractéristiques spécifiques (nombre important d'entreprises unipersonnelles, forte variabilité de l'activité, grande variété des métiers) et de **définir** ainsi **des politiques de l'emploi et de la formation** permettant d'améliorer les cadres d'emploi et de considérer ce secteur comme une filière à part entière devant être structurée au sein d'une branche et dotée, au même titre que d'autres secteurs d'activités, de l'accompagnement nécessaire à son développement (formation initiale, formation tout au long de la vie, ...).

2 - Quelles sont selon vous les politiques communautaires et leurs domaines spécifiques d'intervention qui affectent le plus les activités du secteur culturel au niveau européen ou dans lesquelles le secteur culturel aurait une contribution importante à faire ?

### 1 - Culture

Le **programme culture** de l'Union européenne a permis le développement de la coopération culturelle à l'échelle européenne et donc des pratiques de mobilité, de partenariat et d'échanges. Seul programme spécifiquement dédié à la coopération culturelle européenne, il est important de **le renforcer**.

Il est tout d'abord nécessaire de lui donner une **masse financière critique** qui lui permette de jouer un réel effet de levier sur les pratiques professionnelles à l'échelle européenne.

Par ailleurs, ce programme doit être doté d'**une dimension stratégique** à même d'encadrer les domaines d'action dans lesquels il intervient. Cette dimension stratégique devrait viser à l'émergence de structures fortement décentralisées et par conséquent au soutien :

- de projets locaux (avec dans ce cadre une articulation à trouver avec la politique régionale),
- de projets de coopération culturelle européenne (dans une approche sectorielle),
- et d'éléments régulateurs visant au développement de projets relevant d'une double dimension transversale (mobilité) et sectorielle.

### 2 - Régions (politique régionale et de développement rural)

La **politique régionale** passée a fortement soutenue des projets culturels centrés sur les territoires. Le secteur culturel a, parallèlement, une **contribution importante à faire** dans le cadre de cette politique.

En effet, dans la période de programmation 2000-2006, la culture a été reconnue comme un facteur contribuant à rendre les régions économiquement et socialement plus attractives et, par conséquent, comme un domaine possible d'intervention des fonds structurels. Parallèlement, son implication dans cette politique était aussi liée à son caractère transversal et à son intégration à la méthode communautaire guidant la mise en œuvre de cette politique (approche intégrée du développement, ascendante et partenariale).

Pour la nouvelle programmation 2007-2013 des politiques régionale et de développement rural, d'autres articulations s'affirment aux niveaux économique, social et environnemental qui confèrent à la culture une place nouvelle dans le développement des territoires, urbains comme ruraux (innovation, nouvelles solidarités, ...). Cela implique pour les opérateurs culturels, d'une part, de prendre conscience de leurs responsabilités professionnelles, sociales et territoriales en les intégrant dans leur action, et, d'autre part, d'avoir recours pour le développement de leurs projets culturels à une forte ingénierie : au-delà du montage de dossier, un travail important de réflexion préalable, de conception et de développement des projets devra en effet permettre d'intégrer une dimension territoriale, durable et globale.

### 3 - Marché intérieur et commerce extérieur

Certains éléments de la politique d'unification du **marché intérieur** (libre circulation des travailleurs, fiscalité, droits d'auteur...) ont d'ores et déjà un impact sur les activités du secteur culturel à l'échelle européenne.

Néanmoins, ce secteur demande une démarche plus pro-active afin de développer, structurer et réguler un marché culturel européen qui porte notamment une attention particulière aux économies culturelles émergentes des nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale. Cette démarche doit trouver son **prolongement**, au niveau mondial, dans l'action que l'Union européenne conduit au sein des **instances de régulation internationale** comme l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

#### 4 - Relations extérieures (politique étrangère, développement, politique européenne de voisinage)

La culture a un **rôle essentiel à jouer dans les relations extérieures** de l'Union européenne et il appartiendra à l'Union, dans la définition d'une politique communautaire pour la culture, de bien intégrer une telle dimension extérieure. Néanmoins, cette dimension extérieure recouvre **des champs d'application très différents** qui demanderont de bien différencier les objectifs stratégiques assignés à la culture en fonction des différentes politiques (étrangère, aide au développement ou voisinage).

Ainsi, **trois piliers culturels** semblent plus spécifiquement se dessiner **pour l'action extérieure de l'Union européenne**:

- un objectif de politique étrangère avec l'affirmation du rayonnement culturel européen et l'intégration à terme des diplomaties culturelles des Etats membres et de l'Union,
- un objectif d'aide au développement avec le soutien aux cultures locales comme une des dimensions essentielles de réussite de l'aide au développement,
- un objectif de voisinage avec, compte tenu des dimensions liées à l'immigration existant entre l'Union et ses espaces voisins, une obligation d'appréhender les relations en tenant compte des flux culturels.

#### 5 - Société civile

Le secteur culturel a une contribution à apporter en matière de société civile. En effet, d'une part, en termes de **gouvernance européenne**, il est important que le débat européen intègre toutes les sphères de la société civile, et donc la sphère culturelle, notamment dans un contexte où la définition des politiques publiques demande de plus en plus de transversalité (exemple des droits numériques). D'autre part, compte tenu de l'importance de la culture dans le processus d'intégration européenne, il est essentiel que le secteur culturel soit engagé dans une **démarche participative** et contribue à la définition du projet européen comme à l'émergence d'une conscience citoyenne européenne.

## C – Les aspects internationaux et la coopération avec les organisations internationales

---

1 - Quels devraient être selon vous les objectifs de l'Union Européenne dans ses rapports avec les pays tiers en matière culturelle ? Quels types d'action vous sembleraient contribuer à ces objectifs ?

L'Union européenne, acteur global, a une responsabilité de taille dans la **prise en compte des grands enjeux culturels qui se posent à l'échelle internationale** : la diversité culturelle, les négociations multilatérales à l'OMC ou encore le dialogue interculturel sont autant de sujets sur lesquels l'UE a une **vision spécifique à défendre** et sur lesquels elle doit pouvoir se positionner et être agissante.

En parallèle, l'Union européenne doit être à même d'apporter des éléments de **réponse spécifiques dans des zones** où elle a déjà reconnu que la culture constituait, sinon une priorité, au moins un secteur essentiel de coopération :

- dans la **zone de voisinage**, et plus spécifiquement au Sud de la Méditerranée, l'UE doit pouvoir développer une véritable stratégie culturelle lui permettant d'une part, de rendre cohérente son action autour des trois volets de coopération du partenariat euro-méditerranéen ; d'autre part de formuler des propositions structurantes pour donner corps à une approche culturelle large, fondée sur l'interculturel ; enfin, de renforcer une vision euro-méditerranéenne, propre à l'action communautaire.

- dans ses relations avec les **pays ACP**, une réflexion et une action poussées sur l'articulation entre culture et développement s'impose. Au-delà de la prise en compte des industries culturelles et de l'intégration des marchés internationaux par les représentants de ces Etats, il s'agit de bien dans une vision du développement fondée sur une approche locale et régionale, qui prenne également en compte les relations entre l'Afrique sub – saharienne et les pays du Maghreb

L'Union européenne doit veiller à mettre en place **des actions** qui permettent une traduction directe sa vision politique, en veillant à ce que cette dernière ne soit pas altérée par des mécanismes administratifs contraignants, peu utilisables par les bénéficiaires et, par conséquent, inefficaces. Les actions à mettre en place seraient de deux ordres :

- un **processus de réflexion** sur l'action et la coopération culturelles de l'UE dans les différentes zones géographiques, sur une base consultative et partenariale, impliquant un large éventail d'acteurs (institutionnels et représentants publics ; professionnels de la culture et des autres secteurs d'activités ; médias et autres représentants des organisations de la société civile) et permettant d'identifier clairement les besoins.

- des **mécanismes de soutien à l'action culturelle** qui ne se traduisent pas par des programmes uniques et gérés par une seule entité (du type de la fondation Anna Lindh), mais qui permettent d'identifier, de soutenir et/ou de former des acteurs disposant d'une expérience reconnue dans des secteurs d'activités et des zones géographiques spécifiques, dont l'action pourrait participer d'une stratégie plus globale, dans des cadres assouplis et plus efficaces.

## D – Modalités de dialogue et de coopération au niveau européen

---

1 - Percevez-vous des difficultés particulières dans le cadre du dialogue entre le secteur culturel et les institutions européennes ? Quels développements de ce dialogue vous sembleraient nécessaires tant du côté du secteur culturel que des institutions européennes ?

Dans une approche « bottom up » du dialogue entre le secteur culturel et les institutions européennes, il semble important de prendre en compte deux spécificités. D'une part, la spécificité du secteur culturel, secteur professionnel caractérisé par sa diversité, qui implique de favoriser l'émergence de plusieurs plate-formes professionnelles représentatives. D'autre part, la spécificité de la culture et du lien entre culture et construction européenne. En effet, la culture est un élément essentiel dans la construction d'un espace d'appartenance fondé sur une assise citoyenne forte. Le dialogue autour des questions culturelles européennes ne peut ainsi être appréhendé uniquement en termes professionnels et il paraît essentiel d'intégrer dans ce débat, aux côtés des professionnels de la culture, les citoyens européens.

Dans une approche « top down » du dialogue entre le secteur culturel et les institutions européennes, il apparaît aujourd'hui que les acteurs culturels ont une faible connaissance des enjeux et objectifs assignés à l'Union et de la spécificité de ce projet politique. Ainsi, il s'avère capital d'apporter un éclairage fort sur ces enjeux européens, tout particulièrement sur les enjeux culturels, et de positionner ainsi, d'une part, les acteurs dans une démarche plus contributive et, d'autre part, les projets dans un cadre plus politique. Pour l'instant, il n'existe pas de cadre structuré et durable à ce dialogue. Une première étape pourrait être l'organisation d'un forum annuel culture, à l'image de celui existant pour d'autres politiques communautaires.

2 - Quels seraient, selon vous, les objectifs communs fédérateurs pour l'ensemble du secteur culturel au niveau européen ?

Deux objectifs pourraient être fédérateurs pour l'ensemble du secteur culturel au niveau européen :

- d'une part, une conceptualisation et une définition de la **diversité culturelle** permettant au secteur culturel d'appréhender l'ensemble des champs et chantiers qu'elle recouvre,
- et, d'autre part, la définition à l'échelle communautaire, d'un **socle de normes de politique culturelle** applicable dans l'ensemble des Etats membres de l'Union, au même titre par exemple que son action en matière sociale.

3 - Parmi les domaines d'action susceptibles de faire l'objet d'une coordination plus avancée entre les Etats membres de l'UE quels sont ceux qui pourraient présenter une valeur ajoutée européenne importante pour le monde de la culture ?

Parmi les domaines d'action susceptibles de faire l'objet d'une coordination plus avancée entre les Etats membres, le processus de Lisbonne et la société de la connaissance pourraient présenter une valeur ajoutée importante pour le secteur de la culture, notamment dans le cadre d'un soutien à l'émergence de projets permettant d'explorer les systèmes d'innovation. Cette valeur ajoutée, plus que dans une exploration des contenus, serait avant tout à trouver dans l'identification de modes d'action permettant d'avoir un effet de levier (comme par exemple en matière de fonds contractualisés avec l'Union européenne sur des grands sujets thématiques tels que la distribution).

## E – Autres remarques

---

Il est essentiel de prendre en compte que le projet communautaire a des fondements culturels et qu'il est capital, afin notamment de pouvoir définir un projet politique et des frontières pour l'Union, de reprendre ces fondements et surtout d'en débattre à l'échelle de l'ensemble des populations de l'Union. Il semble également nécessaire de bien définir quel doit être le champ de compétence culturel de l'Union. Enfin, la définition de priorités culturelles pour l'Union et d'une politique culturelle communautaire doit passer, d'une part, par la mise en place d'un programme culture plus stratégique et disposant d'une masse financière critique lui permettant d'avoir un véritable effet de levier à l'échelle communautaire, et, d'autre part, par la prise en compte de la transversalité des liens entre culture et Europe impliquant de trouver des articulations avec les autres politiques de l'Union au niveau interne (politique régionale et politique de développement rural, politique de recherche/innovation, ...) comme au niveau externe (politique étrangère, aide au développement, voisinage, ...).